

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES VERSANTS D'AIME À SAVOIE DÉCHETS

L'an deux mil vingt-six le 29 avril, le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-deux avril, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL, Président.

Christian VIBERT est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BOIRARD Brigitte, COLEUR Amandine, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie, MONTMAYEUR Rachèle, NICOT Noémie, SELLINI Sabine, SILVESTRE Claudie, VIALLET Amélie
MM. COUNIL Rémy, AUBONNET David, BOCH Jean-Luc, CHENU Hervé, MARCHAND-MAILLET Thierry, OUGIER Pierre, PELLICIER Alexandre, SILVESTRE Jean-Louis, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian.

Absents excusés :

MM. RICHERMOZ Benoit (donne pouvoir à Mme Maryse FAVRE), SPIGARELLI Lucien (donne pouvoir à Mme Sylviane DUCHOSAL).

En exercice : 23	Présents : 21	Absents : 2	dont pouvoirs : 2
------------------	---------------	-------------	-------------------

Date de publication : 05 mai 2026 au 05 juillet 2026

Le Président explique au conseil communautaire que Savoie Déchets est un Syndicat mixte de traitement des déchets ménagers et assimilés dont les compétences obligatoires sont :

- Le tri des déchets recyclables,
- Le compostage ou la méthanisation des biodéchets ;
- L'incinération avec valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles.

La Communauté de communes Les Versants d'Aime, quant à elle, a en charge au titre de ses compétences la gestion de la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Par délibération n°2016032404 en date du 24 mars 2016, les membres du SMITOM de Tarentaise sont devenus membres de plein droit du syndicat mixte Savoie Déchets avec le transfert des compétences au titre de la compétence traitement.

Les statuts de Savoie Déchets prévoient la désignation de 2 délégués titulaires de la Communauté de communes Les Versants d'Aime pour siéger au comité syndical, ainsi que 2 délégués suppléants appelés à siéger avec voix délibérative, en cas d'empêchement du ou des délégué(s) titulaire(s).

Le Président procède donc à l'appel des candidatures.

Les membres communautaires suivants se portent candidats en qualité de délégués titulaires :

- Jean-Louis SILVESTRE
- Christian VIBERT

Les membres communautaires suivants se portent candidats en qualité de délégués suppléants :

- Hervé CHENU
- Rachèle MONTMAYEUR

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, suite à l'accord unanime de l'ensemble des membres du conseil communautaire, il est procédé à l'élection à main levée.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

VU l'article L.2121-21 du CGCT ;

VU les statuts de Savoie Déchets et notamment l'article 9 ;

VU la candidature des membres du conseil communautaire suivants :

Titulaires :

- Jean-Louis SILVESTRE
- Christian VIBERT

Suppléants :

- Hervé CHENU
- Rachèle MONTMAYEUR

DÉCLARE que sont désignés délégués de la Communauté de communes Les Versants d'Aime auprès de Savoie Déchets :

Titulaires :

- Jean-Louis SILVESTRE
- Christian VIBERT

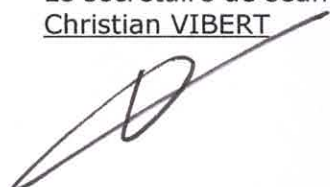
Suppléants :

- Hervé CHENU
- Rachèle MONTMAYEUR

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 29 AVRIL 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Christian VIBERT



Le Président,
Rémy COUNIL

